

PRÉAMBULE

Une police de caractères est un logiciel.
Si les fichiers numériques d'une police de caractères ne pèsent que quelques centaines d'octets, ils concentrent néanmoins un véritable savoir-faire et représentent un nombre important d'heures de travail. Vendre ces petits fichiers permet – simplement – de soutenir cet art et de lui permettre de perdurer... Aussi, soyez intransigeant!

Ne prêtez pas une police de caractères, même à votre meilleur ami. Lui aussi la passerait à trois autres amis qui eux-mêmes la prêteront à un oncle, leur voisin, leur cousin...

Contrairement à bon nombre de logiciels, les fichiers d'une police de caractères ne sont pas protégés. Vous seuls pouvez-le faire par éthique et par soutien des dessinateurs de caractères et de leur art; par respect de la loi car le partage de polices de caractères, comme le partage de logiciels, est illégal.

N'oubliez pas que de la véracité des informations transmises au moment de l'acquisition d'une police de caractères dépend la juste rétribution du travail.

Les dessinateurs de caractères comptent sur vous et vous font confiance.

NATURE DU CONTRAT

Ce contrat de licence est un accord légal passé entre 205TF et l'acquéreur/licencié d'une police de caractères achetée depuis le site Internet www.205.tf.

Ce contrat est:

- **non-exclusif:** 205TF conserve tous les droits sur la police de caractères acquise;
- **non transmissible:** ce contrat n'autorise pas la revente, le transfert – même gratuit, partiel ou entier, ou temporaire – de la police de caractères acquise. Le détenteur de la licence s'engage donc formellement à ne pas transmettre les fichiers de la police de caractères.
- **non résiliable:** il ne peut être mis fin à ce contrat. L'acheteur ne peut demander remboursement du fait qu'il ne ferait plus usage de la police de caractères.

Le détenteur de la licence reconnaît qu'une police de caractères est une création et est de ce fait protégée par le droit de la propriété intellectuelle. Il s'engage à ne pas modifier la police de caractères.

Le détenteur d'une licence ne peut la céder.

La nature de la licence est définie en fonction des usages prévus de la police de caractères. L'acquéreur certifie la véracité des informations transmises.

Les polices de caractères diffusées sur le site Internet www.205.tf ne sauraient être utilisées pour des utilisations que 205TF réprovoque. Aussi, certaines utilisations sont assujetties à autorisations préalables.

En cas d'évolution de ces informations, le licencié s'engage à mettre à jour la ou les licences acquises.

Le transfert, ponctuel ou permanent, et le partage d'une police de caractères est interdit. Le détenteur d'une licence s'engage à la non-diffusion des fichiers qui lui auront été transmis.

Le détenteur d'une licence s'engage à la protection des fichiers qui lui auront été transmis contre la copie. Il est responsable d'informer ses collaborateurs et toute personne ayant accès aux fichiers transmis des termes de la présente licence.

Une copie de sauvegarde est seule autorisée.

Les garanties sont détaillées au paragraphe.

Le présent contrat s'entend selon les lois françaises, quel que soit le lieu d'exploitation de la police de caractères.

En cas de non respect du présent contrat, celui-ci est immédiatement résilié.

Ce qui n'est pas expressément mentionné n'est par conséquent pas autorisé.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous renseignerons et étudierons au besoin les conditions d'utilisation spécifiques.

↓

- A. Protection.
- B. Propriété.
- C. Nature et étendue des droits.
- D. Cas d'utilisation particulier.
- E. Mise à jour.
- F. Partenaires/Partage.
- G. Sécurité
- H. Sauvegarde/Archivage.
- I. Garanties.
- J. Contrôle et usage illicite.
- K. Territorialité.
- L. Résiliation.

Lorsque vous installez une police de caractères 205TF, vous acceptez, de fait, les termes de cette licence décrivant les règles et le cadre d'utilisation de cette police.

A – PROTECTION

• **Comme un logiciel**, une police de caractères ne peut être installée sans l'acquisition préalable d'une licence adaptée à l'usage prévu. Si vous n'êtes pas détenteur d'une licence, ne copiez pas les fichiers, n'installez pas la police de caractères. Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires. 205TF procède à des contrôles réguliers.

• **Comme la musique**, une police de caractères est protégée par les lois sur le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle français qui, même après l'acquisition d'une licence, restent inaliénables et ce, quel que soit le pays d'exploitation.

L'acquisition d'une licence ne rend pas l'acheteur propriétaire d'une police de caractères à proprement parler mais d'une autorisation d'utilisation définie par les termes de la licence en question. C'est pourquoi, le détenteur d'une licence ne peut – en aucun cas – procéder à des modifications des fichiers obtenus après l'acquisition d'une licence sur www.205.tf par l'intermédiaire de n'importe quel logiciel, de quelque manière que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Ceci inclut:

- la conversion des fichiers en un autre format pour une utilisation sur d'autres systèmes d'exploitation (par exemple générer des webfonts à partir des fichiers d'une police Opentype). 205TF est seule autorisée à produire des fichiers sous d'autres formats;
- la création de graisse(s) supplémentaire(s), d'italique(s), de styles alternatifs;
- la création, modification ou suppression de glyphes;
- la modification des approches et des crénages.

B – PROPRIÉTÉ

Une licence est nominative et est liée à une entité juridique (personne morale) ou à une personne physique.

Le détenteur de la licence est l'acquéreur dont les coordonnées ont été données au moment de l'achat sur www.205.tf (Facture) sauf si les coordonnées spécifiques d'une autre entité juridique (ou d'une personne physique) ont été mentionnées (Licencié). Le détenteur d'une licence (personne morale ou physique) ne peut, en aucun cas, la céder – même gracieusement – à une personne ou à une autre entreprise.

Le détenteur d'une licence doit être la personne/société qui installera les fichiers obtenus pour concevoir un travail. C'est pourquoi, toute personne/société participant activement à un projet impliquant l'installation d'une police de caractères 205TF devra faire l'acquisition pour elle-même d'une licence adaptée à ses besoins (cf. § F)

Dans le cas d'une webfont (cf. § C), designers ainsi que développeurs devront acquérir chacun une licence s'ils ne font pas partie d'une même structure juridique.

À l'inverse, le client final n'est dans l'obligation d'acquérir une licence que s'il fait un usage direct de la police de caractères passant par l'installation des fichiers sur son réseau.

C – NATURE ET ÉTENDUE DES DROITS

Le cadre d'utilisation d'une police de caractères est déterminé par la nature de la licence acquise: Desktop, Web, Application/ Ebook, TV/Web videos, Logo use.

• **Desktop:** Licence dédiée à un usage imprimé uniquement. L'acquisition d'une telle licence n'autorise pas automatiquement la création d'un logotype (cf. Logotype use). Une licence Desktop permet d'installer la police de caractères sur un nombre d'unités (appelées CPU: Central Processing Unit) correspondant à la licence acquise. L'installation doit être faite sur un même lieu.

Exemple: l'acquisition d'une licence 1 > 5 CPUs permet d'installer la police de caractères sur 5 unités centrales en réseau local.

En bref:

Une police de caractères ne peut être utilisée sans licence.

L'utilisation d'une police de caractères est déterminée par la nature et le "niveau" de la licence acquise (cf. § C). Les fichiers ne peuvent être modifiés.

Par contre les réglages (avec les logiciels de PAO/DAO) inhérents à l'usage de la police de caractères sont par contre laissés libres.

En bref:

Une licence ne peut être cédée.

Elle appartient à la personne/entreprise ayant fait l'achat ou ayant été spécifiée comme licencié au moment de l'achat. Ces informations ne peuvent être modifiées ultérieurement.

En bref:

De la nature des besoins dépend la nature de la licence. Chaque licence a des règles et limites d'utilisation.

Tout contrevenant peut être poursuivi. L'étendue de l'installation d'une police de caractères dépend du niveau de la licence acquise.

En cas de besoin d'installation sur plusieurs lieux (pour un usage corporate par exemple), nous contacter.

Les licences standard sont:

- 1-5 CPUs: jusqu'à 5 unités
- 6-10 CPUs: jusqu'à 10 unités
- 11-20 CPUs: jusqu'à 20 unités
- 21-35 CPUs: jusqu'à 35 unités
- 36-50 unités: jusqu'à 50 unités
- 51-100 unités: jusqu'à 100 unités
- au-delà de 100 unités

Les fichiers délivrés sont au format .otf. (fichiers compatibles Macintosh et Windows, cf. § I)

Ces fichiers ne peuvent servir pour la génération de polices web.

Une licence Desktop autorise la génération de pdfs. Le détenteur de la licence s'engage alors à tout mettre en œuvre pour protéger et interdire la récupération des fichiers de la police de caractères utilisée à partir des fichiers pdf générés (protection du pdf généré).

•
Web: Licence dédiée à un usage web. Une licence est limitée à un site Internet (une URL). Dans le cas de plusieurs URL, nous contacter.

La licence Web dépend du nombre de pages vues par mois (à ne pas confondre avec le nombre de visiteurs uniques par mois).

- Web 25K: jusqu'à 25000 pages vues par mois
- Web 50K: jusqu'à 50000 pages vues par mois
- Web 100K: jusqu'à 100000 pages vues par mois
- au-delà de 100000 pages vues par mois, nous contacter.

Au moment de l'acquisition d'une licence Web, l'acheteur s'engage à indiquer le nom du domaine pour lequel la police de caractères sera utilisée si celui-ci est connu. Si le nom de domaine n'est pas connu au moment de l'achat, l'acheteur s'engage à le communiquer dès que possible en se connectant à son compte-client et en complétant la licence.

Les fichiers délivrés sont aux formats .eof, .ttf, .woff, .svg. Ces formats de fichiers ne peuvent être obtenus à partir de fichiers .otf fournis avec une licence Desktop.

•
Application/Ebook: Licence dédiée à l'usage de la police de caractères pour une application ou un ebook. Le coût de la licence est calculée en fonction du nombre d'applications et/ou d'ebooks. Elle ne dépend pas du nombre de téléchargements de(s) application(s)/Ebook(s) développés.

Cette licence n'est pas liée aux nombres de supports pour lesquels l'application est développée (smartphones, tablettes, etc.)

La mise à jour d'une application ou d'un ebook ne nécessite pas l'acquisition d'une nouvelle licence.

Les fichiers délivrés sont au format .ttf.

•
TV/Web vidéos: Licence spécifique dédiée à l'usage de la police de caractères sur écran (film, film publicitaire, campagne web). Elle est valable pour un projet et/ou produit, pour une seule campagne. Elle ne dépend pas du nombre de films réalisés ni de l'étendue de la diffusion du ou des films (cinéma et télévision), ni du nombre de vues sur Internet.

Les fichiers délivrés sont au format .ttf.

•
Logo use: Nous considérons que l'usage d'une police de caractères pour la création d'un logotype est particulier. C'est pourquoi, si vous êtes dans cette situation, nous vous demandons de prendre contact avec nous dès à présent afin de nous faire connaître au mieux les conditions d'utilisation, l'envergure du projet afin que nous puissions étudier une licence spécifique et réaliste.

D - CAS D'UTILISATION PARTICULIERS.

205TF exclut que les polices de caractères commercialisées sur le site Internet www.205.tf puissent servir à la diffusion de propos et images à caractère raciste ou pornographique ou portant préjudice – de quelque manière que ce soit – à une personne ou à un groupe de personne pour quelque motif que ce soit.

Les polices de caractères 205TF ne peuvent également servir à la communication, de quelque manière que ce soit, d'entreprises ou programmes liés à l'industrie de l'armement et du nucléaire

En bref:
Certains domaines d'activité sont incompatibles avec l'usage des polices de caractères 205TF, d'autres sont soumis à autorisations préalables.

(205TF encourage par contre le développement des énergies renouvelables et la résolution des conflits!)
L'utilisation d'une police de caractères commercialisée sur le site Internet www.205.tf pour porter un message politique ou servir au développement de l'identité d'une organisation à caractère politique doit faire l'objet d'une demande préalable à 205TF. L'absence de réponse équivaut à un refus. En aucun cas, 205TF n'est tenu de donner les raisons de son refus.

E - MISE À JOUR.

A posteriori, le licencié peut faire évoluer la nature et/ou le niveau de la licence. Par exemple, étendre l'installation de la police de caractères sur un nombre d'unités supérieur à celui autorisé par la licence acquise initialement ou utiliser la police de caractères sur le web alors qu'une licence Desktop a été acquise initialement.
Pour cela, il doit se connecter à son compte-client et procéder à la mise à jour pour la licence en question.

En bref:
Une licence peut être mise à jour à posteriori. Pour cela, le licencié doit se connecter à son compte-client.

F - PARTENAIRES/PARTAGE.

Les entreprises et/ou personnes physiques sous-traitantes ou en relation avec le propriétaire d'une licence d'une police de caractères (designers, développeurs, imprimeurs, éditeurs, etc.) qui, pour la mise en œuvre d'un projet, doivent installer cette police de caractères, ne bénéficient pas de la licence de la société les missionnant et doivent faire l'acquisition d'une licence pour eux-mêmes. Nous rappelons que l'installation d'une police de caractères sans acquisition d'une licence est formellement interdite.
Des travailleurs indépendants travaillant ensemble (sur un même lieu ou en réseau) ne peuvent être considérés comme une seule entité juridique. Chaque travailleur susceptible d'utiliser une police de caractères doit faire l'acquisition d'une licence pour lui-même.

En bref:
Les personnes en lien avec le détenteur d'une licence ne peuvent utiliser la police de caractères sans en avoir fait l'acquisition pour eux-mêmes.

G - SÉCURITÉ.

Protection des fichiers de polices. Le détenteur d'une licence pour une police de caractères s'engage à protéger les fichiers transmis contre la copie. Il aura averti les personnes ayant éventuellement accès aux fichiers de leur interdiction de les copier, de les transmettre et de les utiliser pour eux-mêmes ou autrui (cf. § F), pour un travail rémunéré ou non.

Dans le cas de polices web, le détenteur de la licence s'engage à protéger contre l'identification et la copie des fichiers installés sur le(s) serveur(s). Il mettra en place les conditions optimales pour cela. 205TF recommande de modifier systématiquement les noms des fichiers pour limiter l'identification des polices de caractères installées sur le(s) serveur(s).

En bref:
Le détenteur d'une licence s'engage à protéger les fichiers transmis contre leur copie et diffusion.

H - SAUVEGARDE/ARCHIVAGE.

Le détenteur d'une licence peut exclusivement effectuer une copie de sauvegarde ou d'archivage.

En bref:
Copie = Sauvegarde exclusivement.
Partage interdit.

I - GARANTIES.

205TF garantit le bon fonctionnement des polices de caractères sous Macintosh et Windows et pour les logiciels Adobe (InDesign, Illustrator et Photoshop entre autres) et Office (Word, PowerPoint, Excel) dans les versions accessibles au moment de la commercialisation de chaque police de caractères. De ce fait 205TF ne peut garantir le bon fonctionnement des polices de caractères pour des versions de ces logiciels ultérieures à la création de celles-ci.

Le bon fonctionnement des polices de caractères se limite au fonctionnement propre de chaque logiciel, entre autres en ce qui concerne l'accessibilité des fonctions OpenType.

Pour formuler un recours de garantie auprès de 205TF, le détenteur de la licence devra fournir suffisamment d'informations

En bref:
205TF garantit le bon fonctionnement des polices de caractères sous Macintosh et Windows et pour les applications Adobe et Office.

concernant les conditions d'utilisation et d'installation pouvant nuire au bon fonctionnement de la police de caractères. 205TF ne peut être tenue pour responsable des dommages causés à un appareil ou un ensemble d'appareils sur le(s)quel(s) la police de caractères aurait été installée.

En aucune circonstance, la responsabilité de 205TF ne pourra excéder le remboursement du prix d'une licence Desktop de base (1-5 CPUs).

J - CONTRÔLE ET USAGE ILLICITE.

205TF accorde une attention particulière au respect des droits des dessinateurs de caractères qu'il représente. En cas de violation avérée des conditions d'utilisation décrites précédemment, 205TF entreprendra une action à l'encontre de l'utilisateur. Les frais associés seront intégralement portés à la charge de l'utilisateur. 205TF opère des vérifications concernant l'utilisation des polices de caractères 205TF. Faute de présentation d'une preuve d'achat adaptée à/aux usage(s) repéré(s), dans un délai de 48 heures, l'usage sera considéré comme illicite. Il fera automatiquement l'objet d'une facturation de/des licence(s) correspondant à/aux usage(s) avéré(s) majorée de 100% avec un minimum de 250€HT. Le paiement sera exigé sous huitaine. La suppression des fichiers de polices de caractères installés de manière illicite (Desktop, Web, TV, etc.) ne supprime pas pour autant le préjudice et la somme réclamée reste intégralement due.

K - TERRITORIALITÉ.

Le détenteur de la licence accepte expressément que le présent contrat soit établi, soumis et interprété conformément à la loi française telle qu'elle s'applique aux contrats établis sur son sol. Toute contestation concernant le présent contrat sera portée devant le tribunal de Lyon (Rhône-Alpes-Auvergne - France), seul compétent.

Le détenteur de la licence reconnaît avoir lu et compris les termes de ce contrat et qu'en utilisant une police de caractères 205TF, il accepte d'être lié à ces termes et conditions. Aucune variation des termes de ce contrat n'est applicable en l'absence d'un avenant ou d'une autorisation écrite signée par le représentant légal de 205TF.

L - RÉSILIATION.

Le non respect d'une ou plusieurs conditions de la licence constitue un manquement aux termes de ce contrat et entraîne la résiliation immédiate de la licence sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé. Le détenteur de la licence accepte qu'il lui incombe la charge d'être en conformité avec toutes les lois étrangères, sur le contrôle des exportations ou des transferts de technologie.

Rédigé à Lyon, le 15 février 2017.